Dérogaion possible pour AJ ?

Par vince41

Bonsoir,

nous sommes une famille de 4 enfants dans une situation très précaire au RSA avec un dossier de surendettement déposé à la banque de France...

Il y a cependant un élément qui selon le barème d'accès à l'AJ semble bloquant.

En effet, nous avions investi il y a 10 ans dans un logement Pinel qui vaut environ 130000 et que nous cherchons à vendre désespérément depuis janvier sans acheteurs et avec très peu de visites.

Or il semble donc que le propriété d'un bien immobilier de plus de 40000? empêche l'accès à l'AJ.

Dans le même temps, nous avons été escroqués gravement et victimes de vol et d'usurpation d'identité.

Bref, il nous faut un avoczt rapidement et nous ne savons p'us comment faire pour nous en sortir

---
Par yapasdequoi

Bonjour
Tout se vend... à condition d'ajuster le prix.
Si peu de visite et aucune offre c'est que votre estimation est trop élevée.

Par vince41

Il faut que la vente nous permette de rembourser le restant dû crédit

---
Par yapasdequoi

Le surendettement doit en tenir compte.